

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 23 JANVIER 2006

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 12 janvier 2006, accompagnée d'un ordre du jour comportant 89 objets et d'un ordre du jour complémentaire de 5 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 34 présents

Présidence de M. J-CI CARPENTIER, Bourgmestre ff ;
 Présents : MM. R. BIEFNOT, MILLER, MM. DARVILLE, ~~DEPLUS~~, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Mlle HOUDART, M. SAKAS, Echevins ;
 MM. HAMAIDE, BEUGNIES, ~~DI RUPO~~, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, M. ~~DEBAUGNIES~~, Mme ~~JUNGST~~, MM. ~~SPEER~~, MARTIN, Mmes ~~BLAZE~~, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MANDERLIER, ROSSI, Mme ~~KAPOMPOLE~~, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ~~ISAAC~~, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, ~~JOARLETTE~~, ~~POURBAIX~~, THYSBAERT, AGUS, MM. VISEUR, LECOCQ, Mme ~~BROHEE~~, M. JACQUEMIN, Conseillers et M Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal.

M J-CI CARPENTIER, Bourgmestre ff: Voilà, chers collègues, nous allons entamer nos travaux, mais je dois excuser l'absence de nos collègues : Madame BROHEE, Monsieur SPEER et Monsieur DEBAUGNIES, par contre Madame KAPOMPOLE, Madame POURBAIX, et Monsieur DI RUPO, donc assisteront à nos travaux mais avec un certain retard. Et je dois encore excuser Madame Geneviève ISAAC.

Mes chers collègues avant d'entamer nos travaux, je tiens tout d'abord à vous réitérer, au nom du Collège, nos meilleurs vœux pour l'année 2006. Que cette année vous apporte à chacune et chacun d'entre vous et à toutes celles et à tous ceux qui vous sont chères, beaucoup de joies, beaucoup de bonheur et la réalisation de toutes vos espérances.

Alors les P.V. de novembre et de décembre sont déposés et les points suivants de l'ordre du jour sont retirés : 6, 9, 11, 51, 77, 83 b, 85 a/2

1^{er} objet : Conseil communal. Commissions. Révision. Secrétariat

ADOPTÉ à l'unanimité – 1^e annexe

2^e objet : POLICE-CIRCULATION

a) Jemappes, avenue du Champ de Bataille. Création d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées à hauteur de la mitoyenneté des immeubles 92/94.

Police 6002/J/22

ADOPTE à l'unanimité – 2^e annexe

- b) Obourg, rue de l'Yser. Abrogation d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées à hauteur de l'immeuble n° 5. Police 6002/OB/17

ADOPTE à l'unanimité – 3^e annexe

- c) Jemappes – Voie Berthe. Création d'un emplacement pour personnes handicapées à hauteur de la mitoyenneté des immeubles 70/72. Police 6002/J/110

ADOPTE à l'unanimité – 4^e annexe

- d) Avis du Conseil communal sur le projet d'Arrêté ministériel visant à instaurer un passage pour piétons à Ghlin – N 50 – Avenue du Régent au PK1 + 490.
Police 6002/N/50

ADOPTE à l'unanimité – 5^e annexe

- e) Jemappes-Flénu. Réglementation de la circulation et du stationnement dans les rues Docteur Jacquerye, de Cuesmes ainsi qu'en l'Avenue du Champ de Bataille.
Police 6002/J/OD

ADOPTE à l'unanimité – 6^e annexe

- f) Cuesmes. Voie de Wasmes. Instauration d'une interdiction de stationnement à l'opposé des immeubles n°s 31, 33 et 35 Police 6002/CU/91

ADOPTE à l'unanimité – 7^e annexe

3^e objet : SERVICE INCENDIE. Département Centre 100 – Modification cadre et dispositions statutaires SI R.O.

ADOPTE à l'unanimité – 8^e annexe

4^e objet : Règlement de travail – Modification (loi anti-tabac) 1^e

Mme GUEPIN, Conseillère: Excusez-moi, Monsieur le Président, je souhaite pour ce point le vote.

M J-Cl CARPENTIER, Bourgmestre ff: Bien nous allons procéder à ce vote pour le point 4

L'assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : MM. R. BIEFNOT, MILLER, DARVILLE, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. SAKAS, BAILLY, COLLETTE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme OUALI, M. MARTIN, Mme NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER,

ROSSI, SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M.
FLAMECOURT, Mmes MERCIER, THYSBAERT, AGUS, MM. VISEUR,
LECOCQ, CARPENTIER

5 ABSTENTIONS : MM. HAMAIDE, BEUGNIES, POIVRE, Mme GUEPIN, M.
JACQUEMIN

M J-Cl CARPENTIER, Bourgmestre ff : Monsieur HAMAIDE, vous avez la parole

M HAMAIDE, Conseiller : Oui, merci. Monsieur le Président, je veux expliquer mon abstention, je ne suis pas fumeur, en tout cas, je ne le suis plus, mais je trouve que la manière dont en général la société actuelle veut combattre le tabac et mettre les fumeurs au pas manque de mesure, ça ressemble parfois à de l'intolérance, sinon de l'intégrisme et comme je sympathise avec Geneviève, je me suis abstenu.

M J-Cl CARPENTIER, Bourgmestre ff C'est l'application intégrale de la loi, donc.
Oui Madame GUEPIN ?

Mme GUEPIN, Conseillère: Je voudrais aussi justifier mon abstention. Je remercie beaucoup Jacques et puis ceux qui m'ont aidé dans mon « combat », même si ce n'est qu'un baroud d'honneur. Mais j'aurais bien voté tout à fait non, mais je voudrais tout simplement désavouer la loi.

Ce que je ne supporte pas dans cette loi, c'est l'interdiction.

On commence d'interdire au fumeur de fumer, puis on interdira au gros de devenir gros, l'obésité coûtant chère aussi à l'INAMI.

Puis pourquoi pas un jour, on vous dira vous ne pouvez plus manger qu'entre 12 heure et 12h30, faire l'amour entre 22 heure et 22 h 15, même si c'est un peu rapide.

De plus au sein des entreprises cette loi incite à la délation. On voit maintenant des gens qui disent : ' ah, j'ai vu celui là en train de fumer en cachette' et moi je trouve ça très grave.

Nous les fumeurs, bientôt, on va nous obliger à porter un badge : ' Je fume donc je suis'.

Je préférerais de loin le slogan : ' fumeurs ou pas, restons courtois'.

Je ne serai pas plus longue, Monsieur le secrétaire communal je vous l'ai promis, mais je terminerai tout simplement en vous disant « laissons à chacun la liberté de ses choix ».

M J-Cl CARPENTIER, Bourgmestre ff : Je vous remercie.

M VISEUR, Conseiller : Il aura fallu le tabac quand même pour diviser la majorité !

ADOPTE – 9^e annexe

Entrée de M. DEPLUS : 35 présents

5^e objet : Règlement de la masse d’habillement des gens de service autres que les ouvriers et techniciennes de surface de l’Administration communale – Modification 1^e 2656-2006

ADOPTE à l’unanimité – 10^e annexe

6^e objet : Modification du règlement des congés – Dispositions à prendre pour le personnel empêché de travailler 1^e

REMIS

7^e objet : Statut Administratif – Modification des conditions d’accès aux grades de contremaîtres et brigadiers 1^e 8/5000

ADOPTE à l’unanimité – 11^e annexe

8^e objet : APE – Cession de 8 points à la zone de Police pour l’année 2006 1^e 2864

ADOPTE à l’unanimité – 12^e annexe

9^e objet : Personnel contractuel – Octroi progressif des barèmes RGB - Dispositions administratives et pécuniaires 1^e 1818

REMIS

10^e objet : Programme de Transition Professionnel – Création d’un nouveau programme intitulé « Projet Wallo’Net », n°2241 1^e 5000

ADOPTE à l’unanimité – 13^e annexe

11^e objet : Plan Communal de Formation 2006 1^e

REMIS

Entrée de Mme POURBAIX : 36 présents

12^e objet : Question d’un citoyen relative au projet de piscine au Grand Large à Mons. Réponse. Cabinet du Bourgmestre

M. CARPENTIER, Bourgmestre f.f. : J’en viens à la réponse pour le point 12.

Dés l’installation du Collège en 2001, nous avons examiné la possibilité de construire une nouvelle piscine, compte tenu de l’absence d’une telle infrastructure de qualité dans

la région de Mons, pour rencontrer les besoins exprimés, tant par les jeunes, que par divers clubs sportifs : natation, Water polo, nage synchronisée.

Dans le cadre du financement alternatif des grandes infrastructures sportives, un programme intégrant à la fois la construction d'une tribune au RAEC Mons, la rénovation des halles de Jemappes pour le basket, et la construction d'une piscine sur le site du grand large, un dossier a été transmis la Région Wallonne.

En séance du 12 décembre 2002, le gouvernement approuvait notre programme et s'est engagé à financer une telle infrastructure estimée à plus ou moins 10 millions 900 mille euros, et ce à concurrence de 60%

Par rapport à la situation géographique, le Collège a examiné deux possibilités :

- soit un terrain appartenant à l'IDEA, qui se trouve sur le site du Grand Large, face au complexe de la Communauté française
- - soit un terrain appartenant au MWET et se situant le long du plan d'eau au-delà de la Darse

Le Collège a toutefois privilégié le terrain appartenant au MWET, se situant le long du grand large pour sa visibilité sur le plan d'eau. La difficulté qu'engendre ce terrain est qu'il a accueilli entre 1984 et 1988 des boues de dragage, provenant principalement du canal du Centre. Vu la pollution de ces boues, principalement à l'endroit de l'implantation de la piscine, il était donc impératif d'assainir ce terrain. Après de multiples contacts avec le propriétaire du terrain, à savoir, le MWET, cette administration a introduit en août 2005 un plan de réhabilitation auprès de l'Office Wallon des déchets. La procédure simplifiée a été proposée et le projet SEDISOL, consistant à mélanger les boues sèches avec du phosphate a été approuvé.

En date du 13 décembre 2005, l'Office Wallon des déchets a informé les autorités communales qu'il approuvait le plan de réhabilitation par procédure simplifiée, moyennant quelques conditions. Ces travaux devraient durer 2 mois. A ce jour SEDISOL a introduit une déclaration en date du 23 décembre 2005, elle a été déclarée recevable en date du 29 décembre 2005 sans imposition de condition complémentaire. Par conséquent 15 jours après l'introduction de cette déclaration, l'exploitant peut commencer ses travaux. L'ordre de commencer doit être notifié par le MWET et ces travaux devraient débiter au printemps.

Par rapport au projet de la piscine et compte tenu de l'accord obtenu de la Région Wallonne en vue de son cofinancement par le plan de financement alternatif du CRAC, la ville a confié à l'IDEA la maîtrise d'ouvrage déléguée. Afin d'optimiser les

performances d'une telle infrastructure, les représentants de la ville et de l'IDEA ont visité diverses structures existantes tant en Belgique que dans le Nord de la France. Vu la complexité d'un tel ouvrage, il nous est vite apparu d'une part qu'aucune structure d'un point de vue technique ne semble idéale et d'autre part que le concept purement sportif doit d'un point de vue financier s'accompagner d'une dimension ludique. C'est ainsi que le Collège a décidé de porter ce projet sur les deux axes sportif et ludique et pour répondre au problème complexe de gestion et de conception technique a décidé de rechercher une association avec un partenaire privé spécialisé qui pourrait nous aider à concevoir, construire et exploiter cette piscine. Ce dossier a été confié à la régie communale autonome qui pour la mise au point de ce partenariat public-privé a désigné la société ERNST & YOUNG afin de réaliser le cahier des charges permettant de faire appel à un partenaire privé.

Notre souci est évidemment de professionnaliser le projet sur les différentes phases en ce compris l'exploitation. Pour rechercher ce partenaire privé, l'avis de marché relatif à la conception, construction, et exploitation de l'infrastructure devrait être publié courant février 2006 après avoir été soumis à la régie communale autonome. Les soumissionnaires devraient déposer leurs offres dans le courant de juin 2006. Nous devrions pouvoir désigner l'adjudicataire après les vacances soit en août ou septembre 2006 et envisager le début des travaux pour le début de l'année 2007.

13^e objet : Changement de dénomination de voies publiques au Shape. Information au Conseil communal. 2^e

ADOPTÉ à l'unanimité – 14^e annexe

14^e objet : Projet Phasing out – aménagement de la Grand-Place – traitement des façades classées et non classées. Approbation de l'avenant relatif aux immeubles n^os 36,37 et 40 GP 3^e 1^e E/2004.sub.569.081.05/TO/AB

ADOPTÉ à l'unanimité – 15^e annexe

15^e objet : Projet Phasing out – Valorisation urbaine des quartiers historiques et touristiques de la Ville de Mons – Secteur 4 – lot 2.
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché
3^e 1^e E/2004.sub.569.082.04. lot 2/TO/AB

ADOPTÉ à l'unanimité – 16^e annexe

16^e objet : Projet Phasing out – Parcours interprétation et exposition - Aménagement des Anciens Abattoirs – Raccordement gaz.

Information au Conseil communal de la décision du Collège des Bourgmestre et Échevins du 07.12.2005 3^e 1^e E/2004.sub.772. 130.02/TO/AB

ADOPTÉ à l'unanimité – 17^e annexe

17^e objet : Projet Phasing out – Valorisation urbaine des quartiers historiques et touristiques de la Ville de Mons – Secteur 1 – lot 1
Modification du mode de passation du marché 3^e 1^e E/2004.sub.569.082.01.lot 1/TO/AB

ADOPTÉ à l'unanimité – 18^e annexe

18^e objet : Politique des Grandes Villes – fourniture et pose d'équipement complémentaire de la cuisine collective collective dans le Salon communal de Jemappes. Approbation de l'avenant n°1. 3^e 1^e E/2005.PGV.832.214/EC

ADOPTÉ à l'unanimité – 19^e annexe

19^e objet : Politique des Grandes Villes – Mission d'auteur de projet pour l'aménagement de la salle à l'étage de la Roseraie à Jemappes.
Approbation de l'avenant n°1 à la mission 3^e 1^e E/2005.PGV.832.215/EC

Mme MERCIER, Conseillère: Oui, Monsieur le Bourgmestre. A propos de la roseraie de Jemappes qui se trouve à l'orée d'un fort beau parc, je vois qu'on va surtout aménager la salle à l'étage. A quoi cette salle est-elle destinée ? Je suppose qu'elle sera polyvalente, enfin comme on ne donne pas de détail à ce sujet, je pose la question ?
Merci

M J-Cl CARPENTIER, Bourgmestre ff: Pas d'autre question concernant ce point ?
Et bien, effectivement Madame MERCER, cette salle sera polyvalente et réservée aux associations de Jemappes, en particulier.

ADOPTÉ à l'unanimité – 20^e annexe

20^e objet : Rénovation urbaine – Opération de Jemappes. Approbation des conditions d'exécution reprise dans l'arrêté de subventionnement et de la convention.
3^e 1^e E/2006.930.301.TO

ADOPTÉ à l'unanimité – 21^e annexe

90^e objet : Politique des Grandes Villes – Ancienne Maison communale de Jemappes.
Approbation du projet rectifié 3^e 1^e E/2005.PGV.832.216.BVBG

ADOPTÉ à l'unanimité – 22^e annexe

91^e objet : Projet Phasing-Out – Parcours Interprétation et exposition – Requalification du Musée des Beaux-Arts – raccordement gaz – augmentation de puissance.
 Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
 3^e 1^e E/2004.SUB.772.170.01.Gaz/TO.AB

ADOPTÉ à l'unanimité – 23^e annexe

21^e objet : Bâtiments sportifs – Installation système de surveillance et sécurisation.
 Première partie : hall omnisports d'Havré, installation d'un système anti-intrusion.
 Ratification de la modification apportée au projet. 3^e 1^e E/2005.764.144.01/CC

ADOPTÉ à l'unanimité – 24^e annexe

22^e objet : Complexe sportif de Flénu – aménagement des vestiaires – lot 1 : gros-œuvre. Approbation de l'avenant n°1 3^e 1^e E/2002.SUB.764.090/AS

ADOPTÉ à l'unanimité – 25^e annexe

23^e objet : Anciens Abattoirs de Mons – travaux de peintures extérieures et intérieures.
 Ratification de la modification apportée au projet 3^e 1^e E/2005.771.167/LH

ADOPTÉ à l'unanimité – 26^e annexe

24^e objet : Acquisition d'un camion simple cabine tribenne pour le Service Voirie
 Ratification de la modification apportée au projet 3^e 1^e E/2005.136.050/LH

ADOPTÉ à l'unanimité – 27^e annexe

25^e objet : Bibliothèques communales – travaux d'accessibilité des locaux - lot 1 : Flénu. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché
 3^e 1^e E/2005.SUB.767.120/DP/CC

ADOPTÉ à l'unanimité – 28^e annexe

26^e objet : Construction d'un Club House pour le RAETC. Approbation de l'avenant n°1
 3^e 3^e E/2004.SUB.764.092/ML

ADOPTÉ à l'unanimité – 29^e annexe

27^e objet : Aménagement de deux bureaux de l'Hôtel de Ville en salle de Collège
 Information de la décision de Collège du 07/12/2005 et admission de la dépense
 3^e 1^e E/2005.104.045/AS

ADOPTÉ à l'unanimité – 30^e annexe

28^e objet : Site des Arbalestriers – Phase 2 – Raccordement en eau.
 Information de la décision du Collège du 29/12/2005 3^e 1^e E/2005.761.040.01/CC

ADOPTÉ à l'unanimité – 31^e annexe

29^e objet : Réalisation d'une tranchée en voirie pour pose d'un câble électrique entre la cabine de la Ville de Mons située dans le Jardin du Mayeur derrière le Théâtre et le chemin de câble existant.

Information au Conseil communal de la décision prise par le Collège le 14/12/2005 en application de l'article L1222-3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation

3^e 1^e E/2005.421.076/ TO/AB

ADOPTÉ à l'unanimité – 32^e annexe

30^e objet : Pose de deux câbles à la rue des Telliers à Mons dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme 3^e 2^e A/8404/CDP – dos.C/3/105

ADOPTÉ à l'unanimité – 33^e annexe

31^e objet : Pose de câbles et d'une conduite aux rues des Tuileries, des Trois Boudins et des Passages à Mons dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme

3^e 2^e A/8405/CDP -dos.C/3/106

ADOPTÉ à l'unanimité – 34^e annexe

32^e objet : Achat et placement de stèles dans les cimetières de Mons.

Ratification des modifications de quantités 3^e 2^e E/2005.878.235/ID/CDP

ADOPTÉ à l'unanimité – 35^e annexe

33^e objet : Crèches de Mons et de Jemappes – Acquisition d'équipement.

Information de la décision du Collège du 21.12.2005 3^e 1^e E/2005.844.220/BA

ADOPTÉ à l'unanimité – 36^e annexe

34^e objet : Acquisition de poubelles publiques (2 lots). Ratification des modifications de quantités 3^e 2^e E/2005.421.070/DP/MCS

ADOPTÉ à l'unanimité – 37^e annexe

35^e objet : Acquisition de matériel et outillage pour le Service de la Voirie (9 lots)

Ratification des modifications de quantités pour les lots 2, 3, 4, 5 et 8 et approbation de la modification du descriptif technique du lot 6 3^e 2^e E/2005.421.065/DP/MCS

ADOPTÉ à l'unanimité – 38^e annexe

36^e objet : École du Centre à Cuesmes – Remplacement chaudière + production E.C.S.

Ratification de la modification apportée au projet 3^e 1^e E/2004.SUB.722.059/MCP

ADOPTÉ à l'unanimité – 39^e annexe

37^e objet : Bâtiments scolaires – Fourniture et pose de tentures et stores.

Ratification des modifications de quantités 3^e 3^e E/2005.722.112/FH

ADOPTÉ à l'unanimité – 40^e annexe

38^e objet : Equipe polyvalente – acquisition de matériel de lutte contre l'incendie + pièces de rechange. Ratification de la modification apportée au cahier spécial des charges

3^e 1^e E/2005.104.010/MCP

ADOPTÉ à l'unanimité – 41^e annexe

39^e objet : Amélioration de l'égouttage de la rue de Boussoit à Havré – travaux subsidiés – triennal 2004/2006 – année 2005 – Approbation du projet 3^e 2^e E/2005.TRI.877/MC

ADOPTÉ à l'unanimité – 42^e annexe

40^e objet : Acquisition de bornes et potelets en fonte (4 lots). Ratification des modifications de quantités pour les lots 1, 3 et 4 3^e 2^e E/2005.423.083/MC

ADOPTÉ à l'unanimité – 43^e annexe

41^e objet : Bâtiments communaux – Réfection des menuiseries extérieures. Ratification des modifications de quantités 3^e 1^e E/2005.104.019/MCP

ADOPTÉ à l'unanimité – 44^e annexe

42^e objet : Traitement des PCB à l'ancienne École de Plein Air. Ratification des modifications de quantités 3^e 1^e E/2005.104.014/AS

ADOPTÉ à l'unanimité – 45^e annexe

43^e objet : Opérations de revitalisation urbaine et de rénovation urbaine – rue de la Clef, de la Halle, site du Béguinage et rampe du Château à Mons.

Aménagement de voiries, piétonniers et renouvellement de l'éclairage public – Mission d'auteur de projet.

Approbation des critères de sélection qualitative et détermination du mode de passation du marché. 3^e 2^e E/2006.930.300.00.MC

ADOPTÉ à l'unanimité – 46^e annexe

44^e objet : Mons. Site classé - Patrimoine exceptionnel - « Champs à Cailloux » à Spiennes. Aménagement du site de la prise d'eau potable.

Appel du projet des travaux à réaliser par la SWDE en domaine public.

3^e 1^e A/8380/C/15/22

ADOPTÉ à l'unanimité – 47^e annexe

45^e objet : Mons – Pose de câble à la rue des Trois Boudins dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme 3^e 2^e A/8400/CDP-dos.C/3/102

ADOPTÉ à l'unanimité – 48^e annexe

46^e objet : Marché de fourniture et pose d'enseignes commerciales et d'éclairage citoyen sur les façades de la Grand-Place de Mons.

Approbation de l'avenant. 3^e 1^e E/2005.569.105.01/TO/AB

ADOPTÉ à l'unanimité – 49^e annexe

Entrée de M. DI RUPO : 37 présents

47^e objet : Modification des équipements de la voirie communale (trottoirs et égouts) dans le cadre de la construction d'un immeuble à appartements (30) à l'angle du Chemin de la Masure et du Chemin de la Poterie à Mons dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme 3e 2e A/8375/ID/CDP dos. C/3/95

Mme MERCIER, Conseillère: Je vous remercie Monsieur le Bourgmestre. Je suis intervenue précédemment à propos de la construction de cet immeuble, cependant je m'en tiendrai à ce qui concerne la voirie puisque c'est de celle-ci que traite le point. Tout d'abord je reprendrai quelques plaintes et réclamations des riverains qui se sont exprimés pendant l'enquête publique du 28 décembre 2005 au 11 janvier 2006. Ils disent là dedans la dangerosité de l'accès double sens au chemin de la Masure, le croisement des véhicules est d'ailleurs impossible. A cela, il est répondu que 2 entrées sont prévues afin de diminuer les risques d'embarras de circulation. Moi je prétends que mettre en circulation un grand nombre de voitures sera une opération dangereuse, le chemin de la Masure et le chemin de la Poterie étant très étroits. Je sais bien qu'on est parti d'un immeuble plus important mais je persiste à croire que 30 appartements c'est encore trop pour cet endroit limité. Si je cite l'immeuble c'est pour parler des conséquences sur la voie publique.

Il reste donc le problème de parking, or les places de stationnement sont à peine suffisantes aujourd'hui. Je vais prendre d'ailleurs mon cas personnel, quand je vais chez mon médecin qui habite chemin de la Masure, j'ai un mal fou pour me garer. Donc je persiste à croire encore une fois qu'il n'y aura pas assez de place, même si vous modifiez les voiries spécialement l'étroit chemin de la Poterie. Merci de votre écoute.

M J-Cl CARPENTIER, Bourgmestre ff: Monsieur COLLETTE, vous avez la parole

M COLLETTE, Conseiller: Je vous remercie Monsieur le Doyen. Dans le même ordre que la fois dernière, Madame MERCIER avait commencé et par galanterie je la relaye. Mais effectivement je pense que ce n'est pas parce que le point de l'ordre du jour ne concerne aujourd'hui que les questions de voiries environnant cet immeuble que cela doit nous empêcher de parler de cette réalisation immobilière.

Ca ne doit pas nous en empêcher parce que la décision qui doit être prise le sera par le Collège et que les questions d'urbanisme qu'il porte sur l'aménagement des voies privées ou sur les voiries le long desquelles ces aménagements sont faits sont d'intérêt public, me semble-t-il.

Alors, effectivement nous connaissons l'historique de ce projet. Projet qui est celui d'un promoteur dont le but est évidemment de gagner de l'argent en essayant de mettre le maximum de loyer sur le terrain le plus réduit possible. Je vais dire que c'est de bonne guerre et de notre côté, du côté des pouvoirs publics nous devons effectivement veiller nous, à l'intérêt général et je vais dire à freiner cette appétit lucratif qui si, il est légitime en soi peut se heurter à l'intérêt général et l'intérêt général peut aussi être celui des riverains.

Alors que nous disent les riverains, je ne reparlerai pas de la dangerosité par rapport à la voirie, mais en réalité c'est toujours à peu près la même chose. Dangerosité à raison de l'étroitesse des deux chaussées, puisque le chemin de la Poterie malgré l'agrandissement, l'élargissement à approuver aujourd'hui n'aura jamais que 5 mètres. Alors en général, il y a de bonnes règles d'urbanisme qui veulent que la hauteur des immeubles bordant une voirie soit toujours proportionnée à la largeur de celle-ci. Est-ce que cette proportion existe ?

Manifestement, elle n'existe pas. Je sais que le programme a été réduit depuis le premier projet puisque de 38, on est repassé à 30 logements et que de 15 mètres de profondeur, l'immeuble s'est vu réduire à 12 mètres de profondeur

Mais ce qui, me paraît-il, était le plus sensible pour l'environnement et en tout état de cause pour un bon aménagement urbain c'était effectivement de réduire le gabarit en le modulant par rapport au contexte de référence comme nous voulons, notamment par l'adoption du nouveau RCU, régenter la construction de manière souple mais harmonieuse.

Alors, on se trouve dans une situation où, alors que votre Collège par la voix de l'échevin délégué à la CCAT avait estimé le premier projet absolument imbuvable et totalement inadapté, se réjouit aujourd'hui parce que cette réduction de gabarit s'obtient par réduction de la hauteur au faite des toitures de 1 mètre et on ne l'obtient pas par une réduction du nombre de niveaux, on l'obtient uniquement par une réduction de l'angle de la toiture.

Alors, il se trouve que c'est un peu hypocrite, de venir dire dans un premier lieu, dans un premier temps ce programme n'est pas adapté à son environnement et dans un

second temps parce que l'on fait une petite retouche de rien du tout sur la pente de toiture, dire qu'il est devenu tout à coup acceptable. Ca m'a fait penser à, je vais dire une erreur urbanistique commise il y a quelques années, je dirai quelques dizaines d'année que l'on a amèrement regrettée lorsqu'a été construit un immeuble à appartements au coin de la rue de la Poterie et de la rue des Clercs, c'est-à-dire au dessus du square Saint Germain dans l'axe d'une des vues traditionnelles du Beffroi où l'on avait pour amener le promoteur à réduire son gabarit qui était hors de mesure avec le contexte existant et ici en plus dans un site classé, décidé de réduire de 2 mètres la hauteur sous corniches et qui avait permis à cet entrepreneur de réduire la hauteur de viabilité intérieure des étages jusqu' à 2 mètres²⁰ au lieu de 2 mètres 60, et de transformer ces appartements en des véritables cages à lapins. Je pense qu'il faut avoir le courage, même si, effectivement Mons a besoin d'abord en raison non pas de l'expansion démographique mais de la désunion des ménages, de créer de nombreux, de nouveau logements chaque année en grand nombre. Aussi parce que ces programmes sont évidemment favorables pour les finances communales grâce au précompte immobilier qui rapporte. Il faut quand même avoir le courage de dire que l'on ne fera pas dans cette ville n'importe quoi et que l'on veillera à respecter les prescriptions que l'on se donne soi même, de n'admettre que des constructions qui sont en harmonie avec le voisinage.

Ca c'est sur la question du programme proprement dit, même si ce n'est pas ce que nous votons aujourd'hui, mais je voudrais le dire en commençant parce que lors du dernier Conseil, nous avons laissé passer le point relatif à la voirie sous la réserve que cela n'entraînait pas de notre part une acceptation du projet. Ceci dit, du point de vue de la procédure, c'est un petit peu cavalier la façon dont les choses se sont faites. Le fonctionnaire délégué par la lettre qu'il a adressé au Collège le 12 décembre 2005 estimait que le projet tel qu'il lui était présenté ne lui permettait pas de lui réserver suite dans la mesure où le dossier été incomplet. Alors le dossier était incomplet parce que il manquait une affiche d'enquête publique pour mentionner la modification de la voirie, parce que les réclamations portaient notamment sur les aménagements de celle-ci et parce qu'il était nécessaire se soumettre les plans modifié à une nouvelle enquête publique et en réalité, alors que la ville reçoit cette notification le 12 décembre 2005, elle se reporte sur les documents qui ont déjà été soumis à ce Conseil deux mois auparavant ; si mes souvenirs sont bons le 18 octobre et puis dans une période qui est une période en général de relâche, la trêve des confiseurs si je puis dire, on arrache aux

forceps les procédures, ce qui amène une convocation de la CCAT dans ce délai très court le 6 janvier . La CCAT n'ayant pu se réunir en nombre et avoir le quorum, voilà que son avis est donc présumé favorable. Je pense que cette manière de travailler pour arracher des consentements présumés me paraît un peu maladroite et mal venue, d'autant que le Collège connaissait la position antérieure de la CCAT.

Ceci dit, revenons au chemin, revenons aux emplacements de parkings, j'estime que le Collège n'a pas pris en compte les remarques des riverains, remarques des riverains relatives notamment à l'insuffisance d'emplacements de stationnement, c'est-à-dire de garages intérieurs par rapport au programme d'appartements, je pense que, il y a des règles à respecter qui ne l'on pas été. Par rapport à l'exiguïté de l'emplacement dit de garage qui vraisemblablement ne pourront servir que de cavette plutôt qu'au stationnement des voitures et donc le nécessaire encombrement des abords par les voitures. A ce sujet là, il me paraît particulièrement malvenu et particulièrement vexatoire à l'égard des riverains qui se plaignent d'avoir devant eux cet immeuble de leur proposer tout simplement alors que le stationnement manquant est déjà insuffisant aujourd'hui, eh bien il se fera sur leur trottoir, c'est-à-dire sur le trottoir d'en face du bâtiment qui est construit, alors là, je pense que c'est un comble et je demande au Collège de bien vouloir revoir intégralement ce dossier contre lequel nous voterons ce soir.

M J-Cl CARPENTIER, Bourgmestre ff: Monsieur BEUGNIES

M BEUGNIES, Conseiller : Je souhaiterais que l'on remette le dossier, au vu de ces éléments, moi je souhaiterais que l'on remette ce dossier afin que l'on puisse en rediscuter ensemble, si c'est possible.

M. DARVILLE, Echevin: Voilà Monsieur COLLETTE, je crois que vous avez tenu à mon égard des propos très discourtois et votre discours est un peu démagogue.

M COLLETTE, Conseiller: J'ai visé le Collège.

M. DARVILLE, Echevin Ah bon d'accord, mais néanmoins je suis dans le Collège et comme j'instruis le dossier je le prends pour moi. Vous faites allusion au permis qui a été déposé le 8/04 en 2004 de 38 logements alors que le courrier que j'ai envoyé aux riverains faisait allusion aux 42 logements, déposé le 8/ 09/2003. Par rapport à ce premier dossier de 42 logements après plusieurs refus de notre administration, nous sommes arrivés à une construction de 30 logements. Nous sommes passés, d'une largeur de pignon de 15 mètres à une largeur de pignon de 12 mètres. Nous sommes passés d'une hauteur sous gouttières d'un minimum de 8 mètres 50 allant jusque 14

mètres à une hauteur minimum de 6 mètres 76 avec une hauteur maximum de 9 mètres

7. Des encorbellements ont été prévus et ceux-ci sont compris à l'intérieur des limites de la propriété et sont situés sous le chemin de la Masure et de la Poterie ainsi qu'à l'arrière du bâtiment. Un seul niveau d'appartement est engagé dans le volume sous toiture. Le recul par rapport à la limite latérale gauche du chemin de la Masure était de plus ou moins 5 mètres, il y a eu des créations d'espaces verts à l'arrière et dans la zone verte située sur la parcelle. Je dois dire que ce projet a été travaillé et retravaillé : pour 30 appartements il y a 29 emplacements de garages et 2 emplacements de parking à l'arrière du bâtiment. Vous savez que la Région Wallonne nous impose une densification de l'habitat, nous sommes là à proximité du centre ville et je crois que les promoteurs en collaboration avec les services techniques de la ville, en collaboration avec la Région Wallonne et la CCAT on a vraiment revu ce projet à la baisse. Il ya un manque de logement, nous sommes en bordure de ville, je crois que le projet maintenant est un projet qui est nettement plus raisonnable que celui qui a été déposé le 8/09 en 2003. Et je dois dire que la CCAT a remis un avis favorable, malheureusement le quorum n'étant pas atteint, cet avis est réputé favorable.

Donc voilà, Monsieur le Bourgmestre ce que je voulais préciser dans ce dossier.

M R BIEFNOT, Echevin : Oui, simplement comme des questions ont été posées en ce qui concerne ce dossier propre à la voirie et à la demande d'une série de personnes, qu'il n'y a pas de difficulté que ce dossier en tant que tel soit reporté à un mois, donc , moi, je propose le retrait.F

REMIS

48^e objet : Zone de Police Mons-Quévy. Fixation du montant de la dotation communale 2006. G.F.

M J-Cl CARPENTIER, Bourgmestre ff: Alors le point 48

Monsieur Viseur, vous avez la parole.

M VISEUR, Conseiller: Abstention du groupe Ecolo

M J-Cl CARPENTIER, Bourgmestre ff Alors pas d'autres questions

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

31 OUI : MM. DI RUPO, R. BIEFNOT, MILLER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. SAKAS, BEUGNIES, ALLART, B. BIEFNOT, Mmes GUEPIN, OUALI, M. MARTIN, Mme NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M.

FLAMECOURT, Mmes POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM.
LECOQ, JACQUEMIN, CARPENTIER

6 ABSTENTIONS : MM. HAMAIDE, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, Mme
MERCIER, M. VISEUR

ADOPTÉ – 50^e annexe

49^e objet : Information au Conseil communal des emprunts et escomptes de subsides
soumis à la décision du Collège échevinal en novembre et décembre 2005 pour
l'administration centrale. GF Ext.CD0112

ADOPTÉ à l'unanimité – 51^e annexe

50^e objet : Délégation de la signature de M. le Secrétaire communal
Environnement Délég. sign.

ADOPTÉ à l'unanimité – 52^e annexe

51^e objet : Zone d'aménagement communal concerté (Z.A.C.C.) – Élaboration de
rapports urbanistiques et environnementaux (R.U.E.).
Approbation des conventions d'auteurs de projet et détermination et du mode de
passation du marché. Aménag. Ter. et Permis

REMIS

52^e objet : Projet de règlement communal d'urbanisme modifié – Adoption définitive
Aménag.Ter.et Permis UR 2005

ADOPTÉ à l'unanimité – 53^e annexe

92^e objet : Classement comme monument de divers éléments de l'immeuble sis rue de la
Grande Triperie 26 à Mons à savoir « façades, toitures et charpentes ainsi que le hall et
trois escaliers intérieurs (escalier principal, de service et menant au grenier »).
Aménag. Ter. et Permis Urbanisme BC 1080/aub

ADOPTÉ à l'unanimité – 54^e annexe

53^e objet : ASBL « O.R.C.W. » - Budget de l'exercice 2006. Approbation
GF C/B/2006/ASBL

ADOPTÉ à l'unanimité – 55^e annexe

54^e objet : ASBL « Office du Tourisme de la Ville de Mons » - Budget restructuré de
l'exercice 2005 – Approbation GF C/B2005 restruc./ASBL

ADOPTÉ à l'unanimité – 56^e annexe

55^e objet : ASBL « F.I.F.A. » - Budget de l'exercice 2004. Approbation
GF C/B2004/ASBL

ADOPTÉ à l'unanimité – 57^e annexe

56^e objet : ASBL « F.I.F.A. » - Compte et bilan de l'exercice 2004. Approbation
GF C/C2004/ASBL

ADOPTÉ à l'unanimité – 58^e annexe

57^e objet : ASBL « F.I.F.A. » - Budget de l'exercice 2005 – Approbation
GF C/B2005/ASBL

ADOPTÉ à l'unanimité – 59^e annexe

58^e objet : ASBL « R.A.E.C. » MONS – Compte et bilan des exercices 2002-2003
Approbation GF C/C2002-03/ASBL/002

ADOPTÉ à l'unanimité – 60^e annexe

59^e objet : ASBL « R.A.E.C. » MONS – Budget des exercices 2003-2004.
Approbation GF C/B2003-2004/ASBL/008

ADOPTÉ à l'unanimité – 61^e annexe

60^e objet : ASBL « R.A.E.C. » MONS – Compte et bilan des exercices 2003-2004
Approbation GF C/C2003-2004/ASBL/013

ADOPTÉ à l'unanimité – 62^e annexe

61^e objet : ASBL « R.A.E.C. » MONS – Budget des exercices 2004-2005 -
Approbation GF C/B2004-2005/ASBL/008

ADOPTÉ à l'unanimité – 63^e annexe

62^e objet : ASBL « R.A.E.C. » MONS – Compte et bilan des exercices 2004-2005
Approbation GF C/C/2004-2005/ASBL/004

ADOPTÉ à l'unanimité – 64^e annexe

63^e objet : ASBL « R.A.E.C. » MONS – Budget des exercices 2005-2006.
Approbation GF C/B2005-2006/ASBL/004

M JACQUEMIN, Conseiller: Vous connaissez mon attachement au club de football le RAEC Mons qui quoi qu'on en dise a fait un bon résultat hier chez les troisième alors qu'on occupe la deuxième place, mais je crois que nous sommes bien placés pour accéder à la première Ligue et j'espère que nous sommes tous, que tout le conseil communal est derrière le club à ce sujet. Mais vous savez que nous sommes tenus depuis quelques années à des règles très strictes pour retrouver l'accès à la division 1

sur le plan sportif, ce serait une première manche mais il y a une deuxième manche qu'il faudra gagner c'est l'obtention de la licence, or la licence oblige les club pour accéder à la division 1 d'offrir 5000 places assises. Le dossier a été approuvé au budget, budgétairement, je voudrais savoir quel est le planning exact des opérations futures et me rassurer quand au problème que nous pourrions avoir avec la Ligue de football belge. Je vous remercie

M J-Cl CARPENTIER, Bourgmestre ff Et bien Monsieur JACQUEMIN nous fournirons le planning des travaux lors du déroulement des commissions du prochain Conseil.

ADOPTE à l'unanimité – 65^e annexe

Entrée de Mme JUNGST : 38 présents

64^e objet : ASBL « UNION MONS HAINAUT » - Compte et bilan des exercices 2004-2005. Approbation GF C/C2004-2005/ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 66^e annexe

65^e objet : ASBL « UNION MONS HAINAUT » - Budget des exercices 2005-2006 Approbation GF C/B2005-2006/ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 67^e annexe

66^e objet : ASBL « F.C. OBOURG » - Budget des exercices 2005-2006. Approbation GF C/B2005-2006/ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 68^e annexe

67^e objet : Réaménagement d'aires de jeux. Fourniture et pose de modules de jeux dans différentes aires publiques. Solidarité Fam/Jeun

ADOPTE à l'unanimité – 69^e annexe

68^e objet : Reprise de l'Académie des Métiers, des Arts et des Sports par la Province de Hainaut – convention 8^e 2^e 1636

ADOPTE à l'unanimité – 70^e annexe

Entrée de Mme KAPOMPOLE : 39 présents

69^e objet : Concession domaniale en vue du placement des abris pour voyageurs – avenant n°1. RF/mobilitéAbri/Convention 060104

M COLLETTE, Conseiller: Oui, Merci Monsieur le Doyen. Il nous est proposé aujourd'hui d'approuver l'avenant numéro 1 à la concession domaniale qui avait été accordée à la société qui gère les abris bus de cette ville en vue d'exploiter les caissons publicitaires qui y sont intégrés. Je vais d'abord dire qu'à l'étude du dossier il était pratiquement impossible de savoir exactement quelles étaient les concessions financières faites par la ville de Mons par cet adjudicataire. Cet adjudicataire avait obtenu en 2001 pour une durée de 12 ans le droit d'exploitation de 98 abris bus sur le territoire de la ville de Mons, dont une soixantaine devrait être renouvelé. Il présentait en effet un projet d'abri bus plus modernes que ceux qui existaient et il avait introduit à cette fin des permis de bâtir pour les remplacer. Il se fait, suivant des explications que je viens de recevoir, après avoir posé des questions en commission, qu'il semble bien que le service de l'urbanisme de la ville de Mons ait gravement négligé la gestion de ces dossiers, ce qui fait que pendant 4 ans la société exploitante des abris bus s'est trouvée dans l'impossibilité de les exploiter. Je ne vais pas m'attarder sur les causes du retard, ce qui m'importe évidemment c'est de vérifier si les conditions de réparation et d'indemnisation qui sont réclamée par la société adjudicataire sont admissibles pour la ville. Dans un premier temps, la société d'exploitation a réclamé comme indemnisation un montant total de 238 mille euros, fondé sur les frais de location d'un entrepôt dans lequel elle a du stocker ces abris bus, c'est-à-dire en instance d'installation mais non-installés ; ensuite 17 mille euros pour l'entretien du stock, ensuite 4964 euros pour le déplacement du stock ; 12 mille euro pour le maintien d'anciens abris en bon état ; et puis, et là, c'est le gros paquet , intérêt de l'argent 162 mille 618 euros, je suppose que ça représente les intérêts du capital immobilisé pour l'acquisition des nouveaux abris bus. Il semble que la ville ayant tardé à répondre à ses sollicitations, la société d'exploitation adjudicataire a fait monter les enchères puisqu'elle est passée à ce moment là à une augmentation pour la location de l'entrepôt et une augmentation surtout de l'intérêt de l'argent. Et la proposition qui a été faite par la ville, c'est de négocier un avenant, disant qu'il y a des questions techniques, là où le permis de bâtir n'a pas pu être accordé pour intégrer le caisson à l'abri bus il peut être dissocié du caisson lorsque pour des raisons urbanistiques ou de sécurité ou de commodité du passage, il ne peut y être. Et puis on va allonger la convention en la faisant démarrer non pas à la date 2001, c'est-à-dire, la date prévue pour l'installation des nouveaux abris bus mais à la date du 1^{er} août 2005, c'est-à-dire la date à laquelle effectivement les dossiers de permis de bâtir ont abouti, je dirais même un an après avec, apparemment, si

je crois bien, un abandon de la créance que la Ville possède pour les publicités faites dans les anciens abribus à raison de 60.000 euros environ. D'où, me dit-on, une indemnité réelle payée mais enfin, indemnité réelle payée de 164.707 euros par réduction, c'est-à-dire non perception de la redevance sur les 66 premiers abris installés, mais si j'ajoute le non rendement pour 164.000 et la non réclamation pour les 59.000 c'est donc bien 224.000 euros que l'on paye à titre d'indemnités pour ce retard administratif. Mais, je dois dire que je me pose une question en disant est-ce qu'on n'a pas été un peu trop généreux ? Alors, justifier, à condition que l'on ait pu vérifier que c'était exact, que les abribus étaient achetés et stockés dans un entrepôt qu'on a dû louer pendant 3 ou 4 ans le temps que le permis de bâtir arrive, je veux bien. Dire qu'on a peut-être dépensé de l'argent pour maintenir les anciens abribus en bon état, je veux bien mais dire que l'on doit payer 160.000 ou 180.000 euros, c'est-à-dire la plus grosse part, on aboutit à 175.000 euros en transaction, pour l'intérêt de l'argent perdu dans l'investissement, je ne suis pas d'accord. Je trouve que là c'est complètement léonin. Parce que, en définitive, pendant le temps, il est vrai qu'ils ont peut-être acheté, je ne sais pas s'ils le justifient, ce sont des documents qui ne sont pas publics, ils ont peut-être acheté ces abribus il y a 4 ans, le coût génère vraisemblablement un intérêt, de l'argent, mais ils n'ont pas été empêchés de faire de la publicité dans les caissons des anciens abribus, donc, ils n'ont pas eu de réduction de recettes. Et en plus, leur investissement de toute façon, nous offrons de l'allonger à partir du 1^{er} août 2005 jusqu'au 31.7.2017, autrement dit la rentabilité aura la même durée alors pourquoi payer en plus l'intérêt de l'argent, cela n'a aucun sens. J'ai le sentiment ici qu'on nous fait payer, je dis bien, 175.000 euros pour rien, parce que c'est contraire à toute logique.

M. CARPENTIER, Bourgmestre ff : M. COLLETTE, comme vous l'avez vu dans les éléments de réponse que vous a fournis M. l'Echevin, cette situation découle de l'indélicatesse d'un agent de l'Urbanisme qui, évidemment, a été entendu par le Collège pour ses manquements et qui, depuis lors, a démissionné. Nous avons essayé de négocier avec la firme et de récupérer un maximum, c'est tout ce que l'on peut vous dire dans l'intérêt et en fonction de la situation, de manière à ce que cette firme puisse réinstaller ce qui avait été prévu au départ. Et l'intérêt de l'argent, oui, nous avons constaté que le matériel il était bien là dans le bâtiment qu'ils avaient loué à Jemappes, il y a eu un constat, que tous les abribus se trouvaient bien là et donc qu'ils avaient fait l'investissement. Depuis lors, la firme installe ces abribus, elle va d'ailleurs bientôt

introduire le complément de permis d'urbanisme pour justement réaliser l'intégralité de ses obligations.

M. COLLETTE, Conseiller : Vous confirmez ce que je pense, si vous avez vérifié qu'on a dû louer un entrepôt, d'accord, entretenir le stock, d'accord, déplacer le stock parce qu'il a fallu faire des travaux dans l'entrepôt, d'accord, mais nous parlons ici d'intérêts. Pendant ce temps là, je répète que les anciens abribus étaient à disposition et donc que la rentabilité que l'on attend des nouveaux ne va pas changer par rapport aux anciens. On renouvelle pour les rendre plus attractifs mais les caissons sont de la même dimension et, jusqu'à preuve du contraire, les caissons et les abribus qui n'ont pas été remplacés en temps ont été utilisés comme supports publicitaires pour la firme qui a donc récupéré de l'argent et obtenu des rentrées normales de ses commanditaires et qui va pouvoir continuer à amortir ce nouveau matériel pendant une durée équivalente à celle qui était prévue initialement. Donc, je ne vois pas ce que cela change, je ne vois pas ce qui justifie qu'on leur paye des intérêts.

M. CARPENTIER, Bourgmestre ff : La difficulté dans la discussion de cette transaction, c'est que l'ancienne convention dont dépendaient les anciens abribus était abrogée. Donc on a essayé de récupérer un maximum, et pour les abribus qu'ils avaient placés à la gare, là on a pu récupérer toutes les taxes qui étaient prévues.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : MM. DI RUPO, R. BIEFNOT, MILLER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. SAKAS, HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mmes GUEPIN, OUALI, M. MARTIN, Mme NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, CARPENTIER

3 NON : M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR

ADOPTÉ – 71^e annexe

70^e objet : Fixation du prix de la course des taxis. Rf/Mobilité Taxi

M. HAMAIDE, Conseiller : Oui, voilà, mes chers collègues, je crois que ce petit point n'est pas sans importance dans le contexte du problème de la mobilité sur la Ville de Mons. Ce dossier m'étonne quelque peu puisque je vois que l'on accorde aux exploitants une majoration puis une seconde pour s'aligner sur le plus élevé, si je peux

dire. Mais alors, ce que j'aurais voulu, c'est une comparaison avec les tarifs dans d'autres villes, ce que je ne vois pas mais j'en connais un cependant, c'est celui de Paris. Alors, ici le tarif va être de 0,80 euros pour aller où que ce soit mais comme le taxi revient à vide, c'est deux fois. Donc, finalement c'est 1,60 euro le km. Et je prends un petit exemple, je vais aller dire bonjour à Marc DARVILLE à Havré, cela va me coûter une vingtaine d'euros en taxi, ou à Catherine HOUDART à Villers-St-Ghislain. Donc, cela me semble un élément qui pourrait s'il était plus accessible, favoriser cette mobilité à Mons qui pose souvent problème pour beaucoup de gens et ici, les tarifs m'étonnent par leur taux élevé, donc je m'abstiendrai.

M. SAKAS, Echevin : Il n'y a pas de réglementation en Région Wallonne pour la fixation du prix des courses de taxi, on applique la Loi fédérale. Motif de l'augmentation des prix : augmentation du prix du carburant et on a tenu compte des prix pratiqués par Taxi Top et Taxi Willy et on a choisi les prix les plus favorables pour les exploitants.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

35 OUI : MM. DI RUPO, R. BIEFNOT, MILLER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. SAKAS, BEUGNIES, COLLETTE, ALLART, B. BIEFNOT, Mmes GUEPIN, OUALI, JUNGST, M. MARTIN, Mmes NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. VISEUR, LECOCQ, JACQUEMIN, CARPENTIER

4 ABSTENTIONS : MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, Mme MERCIER

ADOPTE - 72^e annexe

71^e objet : Obourg. Acquisition d'un terrain au lieu-dit « Les Aywies ». cad. section C n° 153D (parc à containers). Cellule foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité – 73^e annexe

72^e objet : Havré. Désaffectation du presbytère sis à la Chaussée du Roeulx. Cellule foncière RF/MDB

M. COLLETTE, Conseiller : Pour le 72, nous avons tous posé à l'Echevin la question de savoir quel était le numéro de police du presbytère d'Havré, parce que personne ne le connaissait.

M. SAKAS, Echevin : 1.246

M.COLLETTE, Conseiller : 1.246, merci M. l'Echevin.

ADOPTÉ à l'unanimité – 74^e annexe

73^e objet : Aliénation de l'appartement sis à Cuesmes rue H. Delanois n°26/2
Régie Foncière MV

ADOPTÉ à l'unanimité – 75^e annexe

74^e objet : Aliénation de l'immeuble sis à Obourg rue des Écoles n°54
Régie Foncière MV

ADOPTÉ à l'unanimité – 76^e annexe

75^e objet : Liste des emprunts contractés par la Régie foncière entre le 1^{er} août 2005 et le 31 décembre 2005. Régie foncière RF/comptabilité

ADOPTÉ à l'unanimité – 77^e annexe

93^e objet : Plan triennal du logement 2001-2003 – Acquisition et réhabilitation de logements moyens – quartier Rachot. Modification. Cellule Logement

ADOPTÉ à l'unanimité – 78^e annexe

94^e objet : Plan triennal du logement 2004-2006 – construction de logement sociaux au site des Grands Prés. Modification. Cellule Logement

ADOPTÉ à l'unanimité – 79^e annexe

M. CARPENTIER, Bourgmestre ff : Mes chers collègues, avant d'aborder le huis clos, j'ai une agréable mission à accomplir. Notre collègue Luc ALLART a 15 ans de présence ininterrompue dans notre Conseil. Je suis particulièrement heureux de remercier aujourd'hui M. le Conseiller Luc ALLART pour ses 15 ans de présence non interrompue au sein du Conseil communal de notre Ville. Ce sont le travail assidu, le dévouement et l'implication de Luc ALLART que l'ensemble des membres du Collège et du Conseil communal veut célébrer en lui remettant la médaille de la Ville de Mons. L'occasion m'est donc offerte aujourd'hui pour vous dire un mot au sujet de ce mandataire communal qui a un point commun avec l'ensemble des personnes présentes autour de la table du Conseil aujourd'hui : l'amour de sa Ville. En effet, la carrière de Luc est profondément attachée et indissociable de notre Cité. Né à Namur en mars 1959, Luc a tôt fait de suivre ses parents à Mons, eux qui sont originaires de notre Cité. Après des études à l'ULB où il est Président des étudiants socialistes, il obtient une

licence de Philologie romane et s'implique fortement dans la vie politique. Il effectuera de nombreuses missions au sein de divers cabinets ministériels et il devient Conseiller communal de Mons à partir de 1991. En véritable amoureux de sa Ville, Luc ne partirait jamais en vacances pendant la semaine de la Trinité car le Doudou est véritablement sacré à ses yeux. De même, il ne rate jamais un match à domicile de l'Albert. Homme discret et à l'écoute, ayant le contact facile avec les gens, il sait également ce qu'il veut et où il va. Luc, c'est avec un grand plaisir que je vais te remettre cette médaille de notre chère Ville.

M. HAMAIDE, Conseiller : Oui, M. le Bourgmestre, le groupe CDH tient à s'associer à l'hommage rendu à Luc ALLART à l'occasion de ses 15 ans de mandat. Je peux dire que j'ai rarement rencontré un collègue aussi aimable et aussi enthousiaste et fraîchement enthousiaste ; ainsi comme on le rappelait tout à l'heure, les week-end de prestation de l'Albert, nous sommes ensemble à partager, avec ardeur malgré tout, le combat du football. Alors, c'est vraiment dommage pour ceux qui restent, qui ne l'auront plus et ceux qui arrivent et qui ne le connaîtront pas. Mes 42 ans de mandat s'inclinent avec respect et amitié devant les 15 ans de Luc ALLART.

M. BEUGNIES, Conseiller : Moi aussi, je tiens à m'associer aux félicitations de M. Jacques HAMAIDE et tout le groupe MR. Il a évidemment la moitié de ce que je vais bientôt avoir comme mandat et pendant les 15 années que j'ai eu l'occasion de le fréquenter, c'est quelqu'un d'aimable, d'affable, qui connaît ses dossiers, mais qui ne fait pas du tout preuve de sectarisme, qui est vraiment tolérant et ouvert et personnellement, je l'apprécie beaucoup et j'ai toujours eu, durant ces 15 années, d'excellentes relations avec lui.

M. VISEUR, Conseiller : Puisque c'est la période des vœux, je vais donc souhaiter à notre collègue Luc ALLART de faire le meilleur usage de sa médaille et puisqu'on peut lui souhaiter quelque chose, c'est sans doute son vœu le plus cher, de revoir son équipe chérie en Division 1. On peut quand même espérer que cela arrive aussi.

M. DI RUPO, Bourgmestre en titre : Mais M. le Président, en accord avec le chef de groupe PS, permettez-moi en mon nom et au nom du groupe, d'exprimer quelques considérations à l'égard de Luc. D'abord, il vient de réussir un tour de force, notre collègue Jean-Pierre VISEUR dit du bien de l'Albert, c'est quand même un résultat remarquable pour un anniversaire. Donc, plus sérieusement, je voudrais pour connaître Luc depuis très longtemps, saluer sa capacité de discernement, son dévouement, son caractère sérieux et travailleur, et c'est vrai que dans les dossiers qui lui ont été confiés,

il a toujours conduit ses analyses et le travail avec le sérieux requis pour ces missions. Et donc, c'est un collègue de qualité qui est là. Si j'ai bien compris, il va siéger un peu autrement après les élections, et en tous cas, nous sommes ravis de ces 15 années et j'espère vraiment qu'on pourra continuer longtemps à travailler ensemble comme on l'a fait jusqu'à présent.

M. ALLART, Conseiller : Messieurs les Bourgmestres, en titre et faisant fonctions, mes chers collègues, je tiens à vous remercier très sincèrement de m'avoir octroyé cette médaille pour mes 15 ans de présence au sein de cette Assemblée, 15 ans au cours desquels j'ai tenté de m'investir du mieux que j'ai pu au sein des Commissions et de mon groupe. Dans ce que chaque fois j'espérais être l'intérêt tant de notre Ville que de ses concitoyens. Quinze ans au cours desquels j'ai participé à la fois à une majorité absolue PS, à une alliance PS-PSC et à une alliance PS-MR. J'ai connu trois bourgmestres, 15 ans où au-delà des partis et des idéologies se sont tissés des liens d'amitié indéfectibles. Pour tout cela, à tous, je voudrais vous dire merci. Mais je m'en voudrais aussi de ne pas profiter de l'occasion pour remercier également tous les employés et tous les services de l'Administration communale, toujours présents afin d'aider les Conseillers communaux dans leurs tâches d'élus. Il y en a ici, il y en a parmi nous, à tous merci. Je voudrais également dire merci à mes parents et à mon père en particulier qui m'a appris à aimer cette Ville, sans aucun doute et sans chauvinisme aucun, la plus belle Ville du Monde avec son Catiau, son Combat dit Lumeçon et avec, on l'a assez répété ici, l'Albert, toujours présent au fond de mon cœur. Mon père aussi qui m'a élevé dans cette idéologie de liberté, de tolérance et de justice sociale, si justement, je crois, incarnée par notre parti et dont j'espère avoir été modestement un digne représentant. Mais permettez-moi aussi au moment peut-être de tirer ma révérence, de saluer deux de mes meilleurs amis. Le premier, il est toujours là et sous des airs parfois bourrus, Philippe, c'est de lui dont il s'agit, est toujours d'un conseil avisé, prêt à rendre service, un seul mot à la bouche, l'amitié, la convivialité, la fidélité. Le second, malheureusement, il nous a quitté voilà juste 6 ans, il y a quelques jours, parfois injustement accusé de tous les maux, cet homme qui jouissait d'une culture à nulle autre pareille, était d'une chaleur humaine et d'un humour qui aujourd'hui nous manquent encore. Oui, Daniel, aujourd'hui, 6 ans après, il n'y a pas un seul jour sans que nous les anciens, Gene, Mélanie, Jean-Pierre, le papa de Catherine, Jacques, Michel, nous parlions de toi, nous n'évoquions une de tes bonnes blagues ou qu'aurait-il dit, qu'aurait-il pensé, 15 ans de souvenirs, 15 ans d'amitié, 15 ans de militantisme.

Mais vous me permettez de terminer, chers collègues, par une note personnelle. C'est en effet grâce à ces 15 ans passés au sein du Conseil communal, qu'on, pronom impersonnel et mal poli, sans doute, me fit remarquer que travaillait au Cabinet du Bourgmestre, une charmante et discrète secrétaire dénommée Emmanuelle. Quelques jours après avait lieu la fête du personnel communal, elle était présente et comme à toutes les activités de l'époque, j'y étais, voilà 6 ans que nous vivons ensemble. Rien que pour cela et pour tout le reste, à tous, merci.

M. CARPENTIER, Bourgmestre ff : Voilà, nous allons passer au huis clos. Je remercie l'assistance, les représentants de la presse ainsi que le personnel de la Ville.

La séance s'ouvre à huis clos avec 39 présents

Sont absents : MM. DEBAUGNIES, SPEER, Mmes BLAZE, ISAAC, JOARLETTE, BROHEE

76^e objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5^e temps accordée à une employée d'administration 1^e 4593

ADOPTÉ – 80^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Promotion d'un employé d'administration au grade de Chef de Service administratif 1^e 4547

ADOPTÉ – 81^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- c) Désignation à titre contractuel d'un juriste – fonctionnaire sanctionnateur 1^e 15807

ADOPTÉ - 82^e annexe

77^e objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Fin prématurée de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5^e temps accordée à un commis 1^e 10674

ADOPTÉ - 83^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Interruption de carrière par réduction de ses prestations à ½ temps accordée à un commis 1^e 11642.12

ADOPTÉ – 84^e annexe

c) Mise à disposition d'une animatrice niveau 3 auprès du CPAS 1^e 11511.1

REMIS

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

d) Interruption de carrière par réduction de ses prestations à 1/5e temps accordée à un rédacteur – Prorogation 1^e 11219.3

ADOPTÉ – 85^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

e) Interruption de carrière par réduction de ses prestations à ½ temps accordée à un rédacteur – Prorogation 1^e 10994.3

ADOPTÉ – 86^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

f) Octroi d'un congé parental par réduction de ses prestations à un rédacteur 1^e 11245.5

ADOPTÉ – 87^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

g) Prorogation de l'interruption complète de carrière accordée à un rédacteur 1^e 10940

ADOPTÉ – 88^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

78^e objet : PERSONNEL D'ENTRETIEN – Pension prématurée pour inaptitude physique définitive d'une technicienne de surface 1^e 3503

ADOPTÉ – 89^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

79^e objet : SERVICES TECHNIQUES – Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un agent technique en Chef 1^e 4099

ADOPTÉ – 90^e annexe

80^e objet : PERSONNEL OUVRIER

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

a) Mise à la retraite pour inaptitude physique définitive d'un contremaître 1^e 10021

ADOPTÉ – 91^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

b) Interruption complète de carrière accordée à un brigadier définitif. Prorogation 1^e 11336

ADOPTÉ – 92^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- c) Interruption de carrière par réduction de ses prestations à 1/5e temps accordée à un ouvrier qualifié définitif – Prorogation 1^e 4064

ADOPTE – 93^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

81^e objet : PERSONNEL DES PISCINES – Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps accordée à un ouvrier qualifié A Maître baigneur 1^e 10515

ADOPTE – 94^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

82^e objet : SERVICE INCENDIE – Catastrophe de Ghislenghien – Demande de la Ville d'Ath – Autorisation exceptionnelle donnée à un sapeur pompier professionnel du SI de Mons d'effectuer des prestations au SI de Ath. SI/GRH 12157

ADOPTE – 95^e annexe

83^e objet : POLITIQUE DES GRANDES VILLES

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Convention de détachement d'un agent auprès du CPAS 1^e 11511.1

ADOPTE – 96^e annexe

- b) Reconduction de la convention de détachement d'un agent contractuel auprès de l'ASBL « Toit et Moi » 1^e 17234

REMIS

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

84^e objet : PERSONNEL DES CRÈCHES – Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à ½ temps accordée à une puéricultrice APE 1^e 11143.8

ADOPTE – 97^e annexe

85^e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles 8e/1e
3454/3481/3483/3502/3543/3410/3549

ADOPTE – 98^e à 103^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Désignations à titre intérimaire d'instituteurs primaires. 8e/1e
3542/3545/3528/3529

ADOPTE – 104^e à 107^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- c) Mise en disponibilité pour maladie d'une institutrice primaire définitive.
8^e 1^e 6704

ADOPTÉ – 108^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- d) Interruption de carrière dans le cadre du congé parental d'une institutrice primaire définitive. 8^e 1^e 7489

ADOPTÉ – 109^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- e) Démission de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'un maître spécial de morale laïque. 8^e 1^e 6611

ADOPTÉ – 110^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- f) Désignations à titre intérimaire de maîtres spéciaux d'éducation physique. 8^e 1^e 3098/3358/3359/3548

ADOPTÉ – 111 à 114^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- g) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de religion catholique. 8^e 1^e 113

ADOPTÉ – 115^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- h) Désignations à titre intérimaire de maîtresses spéciales de religion catholique.
8^e 1^e 3411/3488

ADOPTÉ – 116 et 117^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- i) Détachement en qualité de maîtresse assistante auprès de la Communauté française d'une maîtresse spéciale de religion catholique. 8^e 1^e 8156

ADOPTÉ – 118^e annexe

86^e objet : INSTITUT D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE
MONSFORMATIONS

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8^e 2^e 8550

ADOPTÉ – 119^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

b) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8e 2^e 8551

ADOPTÉ – 120^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

c) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques 8e 2^e 8552

ADOPTÉ – 121^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

d) Récapitulatif de prestations d'un chargé de cours techniques 8e 2e 8460

ADOPTÉ – 122^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

e) Désignation à titre temporaire d'un rédacteur à mi-temps 8e 2^e 8198

ADOPTÉ – 123^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

f) Récapitulatif de prestations d'un chargé de cours généraux 8e 2^e 8515

ADOPTÉ – 124^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

g) Désignation à titre temporaire d'une surveillante-éducatrice 8e 2^e 8371

ADOPTÉ – 125^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

h) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours généraux et techniques
8e 2^e 7823

ADOPTÉ – 126^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

i) Récapitulatif de prestations d'une chargée de cours techniques et de pratique
professionnelle 8e 2^e 7052

ADOPTÉ – 127^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

j) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8e 2^e 8431

ADOPTÉ – 128^e annexe

87^e objet : ÉCOLE INDUSTRIELLE SUPÉRIEURE

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

a) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8e 2^e 8482

ADOPTE – 129^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

b) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8e 2^e 8535

ADOPTE – 130^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

c) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8e 2^e 7983

ADOPTE – 131^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

d) Récapitulatif de prestations d'un chargé de cours généraux 8e 2^e 8542

ADOPTE – 132^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

e) Récapitulatif de prestations d'une chargée de cours techniques et spéciaux
8e 2^e 7699A

ADOPTE – 133^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

f) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8e 2^e 8347

ADOPTE – 134^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

g) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques 8e 2^e 8537

ADOPTE – 135^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

h) Récapitulatif de prestations d'un chargé de cours techniques 8e 2^e 8336

ADOPTE – 136^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

i) Mise en disponibilité pour maladie d'une chargée de cours techniques 8e 2^e 6832

ADOPTE – 137^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

88^e objet : ACADÉMIE DES MÉTIERS DES ARTS ET DES SPORTS

Démission honorable d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique
professionnelle 8 2^e 6270

ADOPTE – 138^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
89^e objet : COPALOC – Désignation des membres – modification 8e 2e 1627

ADOPTE – 139^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Monsieur le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre les procès-verbaux des réunions des 21 novembre 2005 et 19 décembre 2005.

Ces derniers sont alors adoptés

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
 Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président ff

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Jean-Claude CARPENTIER.

=====